

Aix-Les-Milles, le 27 février 2024

## Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Aéroclub Aix-Marseille du samedi 13 avril 2024

Cher(e) Adhérent(e),

Conformément à l'article 8 de nos statuts et aux articles 8.3 et 8.4 de notre règlement intérieur, l'**Assemblée Générale Ordinaire annuelle pour 2024** de notre Aéro-club est convoquée le :

**Samedi 13 avril 2024 à 14h30 précises**

**En présentiel au Club en en distanciel par vidéoconférence.**

**Emargement et Connexion à partir de-14h00.**

### Ordre du jour :

- Rapport moral 2023
- Rapport financier 2023
- Quitus 2023 (Vote)
- Budget prévisionnel et tarifs 2024 (Vote)
- Election des administrateurs (Vote)

### Hors Assemblée

- Présentation de la Brigade de Police Aéronautique (sous réserve de disponibilité)
- Synthèse 2023 : Prévention Sécurité - Activités - Maintenance – DTO et école
- Questions / Réponses

Peuvent participer à l'Assemblée Générale les adhérents ayant cotisé en 2023 ou à jour de leur cotisation 2024. Parmi eux, **seuls les membres actifs ou postulants à jour de leur cotisation 2024 ont droit de vote.**

Les membres actifs peuvent également postuler au conseil d'administration. Le nombre de postes à pourvoir cette année est de **CINQ (5)**. Le nouveau bulletin de candidature est en attachement de cette convocation. Les candidatures sont à adresser avec le bulletin signé au **Secrétaire Général** ([secretairegeneral@aeroclub-acam.org](mailto:secretairegeneral@aeroclub-acam.org)) au moins deux (2) jours francs avant la date de l'AGO. Je vous engage à manifester votre attachement au club en faisant acte de candidature.

Ne sont traités à l'AGO que les points inscrits à l'ordre du jour. Les questions écrites doivent parvenir aux moins huit jours francs avant l'AGO, au plus tard le 05/04/2024. Elles peuvent être déposées au Club ou envoyées par courriel à : [ag.questions@aeroclub-acam.org](mailto:ag.questions@aeroclub-acam.org)

La tenue par visioconférence permet une plus large participation. Cette année la présence physique est à privilégier compte tenu de l'amélioration de la situation sanitaire.

Nous comptons particulièrement sur votre participation active.



Le Président : Alain SEGUIN

## INFORMATIONS SUR LA TENUE DE L'AGO

L'ACAM tient cette année son AGO en mode hybride, en présentiel et en distanciel par visioconférence, en conformité avec ses statuts.

En présentiel, tous les membres qui le souhaitent peuvent se rendre dans les locaux de l'ACAM, dans le respect des mesures sanitaires en vigueur. Ils devront se présenter avec une pièce d'identité et signer le registre à l'entrée.

**Tous les participants doivent se doter d'un outil numérique pour assister à l'AG** : ordinateur, téléphone intelligent, tablettes, etc. Cet outil doit avoir accès à Internet, pouvoir recevoir des courriels et accéder aux sites **ZOOM** (télécharger l'application depuis le site <https://zoom.us> auparavant si ce n'est déjà fait) et **Balotilo** (<https://www.balotilo.org>). Au Club, l'accès au Wifi est possible pour tous.

### Préparation de l'assemblée.

Les adhérents éligibles (ceux inscrits en 2023 et 2024) sont convoqués de manière électronique conformément aux statuts et peuvent participer à l'assemblée. Cependant, en accord avec notre règlement intérieur, **seuls les membres à jour de leur cotisation 2024 peuvent voter**. Les informations de connexion à distance sont indiquées sur le site web de l'ACAM, accessible après identification.

Une page spécifique (cf. lien ci-dessous) est disponible sur le site web de l'ACAM pour informer de l'AGO, après identification. Elle comporte également le lien de connexion.

### Tenue de l'assemblée.

La réunion est ouverte à 14h00.

Pour les personnes à distance, des tests de sons, de vidéo et de chat sont effectués jusqu'à 14h30 pendant que les personnes se connectent. Les micros et vidéos des participants sont fermés pendant la réunion sauf ceux du présentateur. Pour les présents physiquement, un accueil permet de signer les feuilles d'émargement et de recueillir les pouvoirs.

Le décompte des présents et des personnes habilités à voter est effectué en début d'assemblée. Les votes sont ouverts pendant l'AGO au moment opportun. Voici la planification prévisionnelle des travaux :

Horaire	Durée	Description
14h00	30'	Ouverture de la vidéoconférence et émargement des présents Tests techniques de connectivité et de fonctionnement Comptage des participants
<b>14h30 - 14h45</b>	<b>15'</b>	<b>Démarrage de l'AGO – Secrétaire (Robert FARGIER)</b> Compte final des participants et des votants – Vérification du quorum <b>Ouverture des votes</b>
14h45 - 15h00	15'	Rapport moral 2023 par le Président (Alain SEGUIN)
15h00 - 15h15	15'	Rapport Financier 2023 par le Trésorier (Bernard LEVASSEUR)
15h15 - 15h20	5'	<b>VOTE</b> : Quitus au Conseil d'Administration pour l'exercice 2023
15h20 - 15h35	15'	Budget prévisionnel 2024 (Daniel DE TAUZIA)
15h35 - 15h45	10'	Evolution des tarifs 2024 (Bernard LEVASSEUR – Daniel DE TAUZIA)
15h45 - 15h55	10'	<b>VOTE</b> sur Budget et Tarifs 2024
⇒ 16h00	5'	Affichage des votes : Quitus, Budget et Tarifs 2024
16h00 - 16h15	10' 5'	Elections des Administrateurs : Présentation des candidats <b>VOTE électif des administrateurs</b> Résultats des votes
<b>16h15</b>		<b>FIN DE L'AGO</b>

L'assemblée se termine avec l'élection des conseillers du Conseil d'Administration et la proclamation des résultats du vote concernant les administrateurs. L'élection du nouveau Bureau aura lieu lors du premier Conseil d'Administration convoqué quelques jours après l'AG.

## Echanges après AGO

16h30 - 16h40	10'	Nouveau : Thématique présentée par un membre ( <i>Sous réserve de disponibilité</i> ) Présentation de la Brigade de Police aéronautique de Marseille (Sarah VU VAN)
16h40 – 17h00	5' 5' 5' 5'	<u>Présentation des Activités du Club</u> Prévention Sécurité (Patrick ELKAN - CPS) Activités du club (Gérard VINCENT) Maintenance synthèse (Daniel DE TAUZIA) DTO (Nicolas VAUNOIS et Patrick BOURCHET)
17h00 - 17h30	15'	Réponses aux questions écrites Echanges

Les participants peuvent poser leurs questions avant la réunion et pendant l'AGO par discussion instantané uniquement pendant toute la durée de l'assemblée. Les personnes présentes posent leurs questions si besoin pendant la séance de questions/réponses, qui fournira les réponses aux questions déjà reçues.

## VOTES ET ELECTION DES ADMINISTRATEURS

Les votes s'effectuent avec la plateforme BALOTILO ([www.balotilo.org](http://www.balotilo.org)) qui **garantit l'anonymat**. Ceci est valable pour toutes les personnes qui participent en présentiel ou en distanciel. Les membres doivent donc être équipés d'un appareil leur permettant l'accès Internet et l'accès à leur courriel.

Un membre peut donner procuration à un autre membre pour voter. Pour cela il doit indiquer l'adresse courriel du membre qui reçoit la procuration.

Chaque adhérent identifié pour voter reçoit dès l'ouverture du vote pendant l'AGO, un ou plusieurs courriels avec un lien privé. Les votes sont ouverts pendant l'AGO. Ils sont au nombre de trois :

- Un pour donner quitus au Conseil d'administration pour l'année 2023,
- Un pour voter le budget et les tarifs de 2024,
- Et un pour élire les personnes au Conseil d'Administration.

Chaque membre présent doit pouvoir récupérer le courriel qui lui est adressé et suivre le lien envoyé et personnel pour voter pendant la période ouverte durant la réunion, sur un ordiphone ou une tablette.

Chacun peut modifier son vote s'il le désire jusqu'à la clôture qui s'effectue pendant l'AGO. Des scrutateurs non-candidats sont désignés en début de séance. Ils ouvrent et ferment les votes. Chaque vote reste ouvert du début de l'AGO jusqu'à clôture pendant ou en fin d'AGO.

⇒ Retrouver ces informations sur le site Web :

<https://www.aeroclub-acam.fr/web/events/assemblee-generale-2024/>

## ANNEXES

- Formulaire de candidature au Conseil d'Administration
- Formulaire de pouvoir à un autre membre

## NOTE sur la gestion des données personnelles

Conformément au Règlement Général de Protection des Données n°2016/679 et à la Loi informatique et libertés n°78-17 modifiée, les données spécifiques recueillies pour cette assemblée générale seront conservées jusqu'à la fin de l'assemblée, le cas échéant augmenté du délai légal de prescription de droit commun.